

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 09172 Numéro SIREN : 326 852 712 Nom ou dénomination : ESPACE ART DECO

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2019 sous le numéro de dépôt 4766

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : EAD		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2			
Adresse de l'entreprise 7/9 rue Pelée 75011 Paris		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET* 3 2 6 8 5 2 7 1 2 0 0 0 2 4		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 5			
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG		
		Fonds commercial (1) AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
		Terrains AN	AO	63 426	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions AP	AQ	1 024 474	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	9 166	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	119 174	
		Immobilisations en cours AV	AW		
		Avances et acomptes AX	AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV	9 109	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations BB	BC	160 369	
		Autres titres immobilisés BD	BE		
		Prêts BF	BG		
		Autres immobilisations financières * BH	BI	358 739	
TOTAL (II) BJ		BK	128 340		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	31 000	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	846 051	
		Autres créances (3) BZ	CA	1 642 345	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:) CD	CE	96	
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	454		
	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI			
	TOTAL (III) CJ	CK	2 519 946		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Écarts de conversion actif * (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		4 279 561	1A	128 340	4 151 222
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise		EAD		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	926 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)			DD	39 637
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG		
	Report à nouveau			DH	510 361
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	16 448
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	1 492 446
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	445 506
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	744 093	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	654 697
	Dettes fiscales et sociales			DY	294 480
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	520 000
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	2 658 776	
Ecart de conversion passif *			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	4 151 222	
RENNVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 212 050
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	445 506	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : EAD							Néant ☐		*
			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens * services*	FD		FE		FF		
			FG	2 605 586	FH		FI	2 605 586	
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	2 605 586	FK		FL	2 605 586	
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	42 182	
	Autres produits (1) (11)						FQ	4 529	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 652 298	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	716
Variation de stock (marchandises)*						FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	863 871		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 414 293		
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	16 423		
Salaires et traitements*						FY	207 891		
Charges sociales (10)						FZ	115 506		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	4 314
								GB	
								GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GD	
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GE	77		
Autres charges (12)						GF	2 623 091		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	29 207		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GH		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GK		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GL	733	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GM		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GN		
	Différences positives de change						GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GP	733	
	Total des produits financiers (V)						GQ		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GR	323	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GS	1 038	
	Différences négatives de change						GT		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GU	1 360	
	Total des charges financières (VI)						GV	(627)	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GW	28 580	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise <u>EAD</u>										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	2 320		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF	11 357		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	13 677		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(13 677)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(1 546)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 653 031	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 636 583	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	16 448	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1G	
	(3)	Dont	- Crédit - bail mobilier *								HP	
			- Crédit - bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX		
	(9)	Dont transferts de charges								A1	42 182	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives				A6		obligatoires		A9			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :						Exercice N					
						Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :						Exercice N					
						Charges antérieures		Produits antérieurs				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : EADNéant ☐ *

Désignation de l'entreprise : <u>EAD</u>													Néant		*			
CADRE A			IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			Augmentations						
									1			2			3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ			D8			D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD			KE			KF			
CORPORELLES	Terrains								KG			KH			KI	63 426		
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants		L9	]		KJ			KK			KL	1 024 474		
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants		M1	]		KM			KN			KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				[Dont Composants		M2	]		KP			KQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants		M3	]		KS	9 166		KT				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV			KW			KX		
		Matériel de transport *								KY	133 646		KZ			LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	686		LC			LD		
		Emballages récupérables et divers *								LE			LF			LG		
	Immobilisations corporelles en cours								LH			LI			LJ			
	Avances et acomptes								LK			LL			LM			
	TOTAL III								LN	143 498		LO			LP	1 087 900		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G			8M			8T		
		Autres participations								8U	169 478		8V			8W		
Autres titres immobilisés								1P			1R			1S				
Prêts et autres immobilisations financières								1T	358 739		1U			1V				
TOTAL IV								LQ	528 217		LR			LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	671 715		ØH			ØJ	1 087 900			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
						1		2		3			4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN	1		CØ	2		DØ	3		D7	4	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV			LW			1X		
CORPORELLES	Terrains						IP			LX			LY	63 426		LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ			MA			MB	1 024 474		MC			
		Sur sol d'autrui				IR			MD			ME			MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS			MG			MH			MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT			MJ			MK	9 166		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU			MM			MN			MO			
		Matériel de transport				IV			MP			MQ	133 646		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW			MS			MT	686		MU			
		Emballages récupérables et divers*				IX			MV			MW			MX			
	Immobilisations corporelles en cours						MY			MZ			NA			NB		
	Avances et acomptes						NC			ND			NE			NF		
	TOTAL III						IY			NG			NH	1 231 398		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ			ØU			M7			ØW		
	Autres participations						IØ			ØX			ØY	169 478		ØZ		
	Autres titres immobilisés						I1			2B			2C			2D		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2			2E			2F	358 739		2G		
	TOTAL IV						I3			NJ			NK	528 217		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4			ØK			ØL	1 759 615		ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2016

Exercice N clos le 3 1 1 1 2 2 0 1 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: EAD Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise <u>EAD</u>										Néant ☐ *					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH						
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	9 166	QA		QB		QC	9 166					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport		QH	114 174	QI	4 314	QJ		QK	118 488					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	686	QM		QN		QO	686					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU	124 026	QV	4 314	QW		QX	128 340					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	124 026	ØP	4 314	ØQ		ØR	128 340					
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres				Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations								SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise <u>EAD</u>								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF					
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour hausse des prix"

Désignation de l'entreprise EAD

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise EAD

[illegible]

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise EAD

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise EAD

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise EAD

[illegible]

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2016

Désignation de l'entreprise : EAD										Néant ☐		*			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL	160 369		UM			UN	160 369			
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US				
	Autres immobilisations financières				UT	358 739		UV			UW	358 739			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA										
	Autres créances clients				UX	846 051		846 051							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				Z1										
	Personnel et comptes rattachés				UY	2 200		2 200							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ										
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	25 241		25 241							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	99 008		99 008							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN										
		Divers			VP										
	Groupe et associés (2)				VC										
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	1 515 896		1 515 896							
	Charges constatées d'avance				VS										
TOTAUX				VT	3 007 504		VU	2 488 396		VV	519 108				
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice				VD								
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y											
Autres emprunts obligataires (1)				7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG											
	à plus d'1 an à l'origine			VH	445 506				445 506						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	1 220				1 220						
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	654 697		654 697								
Personnel et comptes rattachés				8C	7 959		7 959								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	11 448		11 448								
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E											
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	271 698		271 698								
	Obligations cautionnées			VX											
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	3 376		3 376								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J											
Groupe et associés (2)				VI	742 873		742 873								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	520 000		520 000								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				Z2											
Produits constatés d'avance				8L											
TOTAUX				VY	2 658 776		VZ	2 212 050		446 726					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise : EAD				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31122015			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ	2 320		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *											
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)											
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %									
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions									
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
									TOTAL I	WR	26 158	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											
	Régime des sociétés mères et des filiales*		(		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	)		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :											
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY	
	Majoration d'amortissement*										XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 sexes	L2			Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexes A)	L5	
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6			Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine (art.44 octies et octies A)	ØV			Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	1F			Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9			Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II	XH	14 126	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						{	bénéfice (I moins II)		XI	12 032		
							déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	12 032					

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise EAD

[illegible]

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise EAD

[illegible]

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD 2016

Désignation de l'entreprise <u>EAD</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1et L3211-1du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

N° 2058-C-SD 2016

Désignation de l'entreprise EAD										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	436 986	Affectations aux réserves - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	73 374		ZD				
	Prélèvements sur les réserves			ØE			ZE				
							ZF				
	TOTAL I			ØF	510 361		ZG	510 361			
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT	1 089 088			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	240 410			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	24 345			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	60 450			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 414 293			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW				
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	16 423			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	16 423			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	612 407			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	425 782			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2015)*						ØB	193 450			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS				
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)						YP	11			
	— Effectif affecté à l'activité artisanale						RL				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 sinon 0		ZR		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL						
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO						
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 0			N° SIRET de la société mère du groupe JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A-SD 2016

Désignation de l'entreprise : <u>EAD</u>							Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)	
⑦		⑧	⑨	19%	15 % ou 16 %	0 %		
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)		⑨					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)		⑩					
CADRE C : autres plus-values taxable à 19%		⑪	(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise EAD

[illegible]

[illegible]

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

N° 2059-C-SD 2016

Désignation de l'entreprise : EAD

Néant ☐ *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☒ ou 16 % ☒☒ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés☐ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuGains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ☒Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☒

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD 2016

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>EAD</u>					Néant ☐ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

N° 2059-E-SD 2016

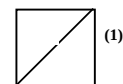
Désignation de l'entreprise : <u>EAD</u>					Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : <u>01012015</u>			et clos le : <u>31122015</u>		Durée en nombre de mois <u>1</u> <u>2</u>	
I - Production de l'entreprise						
Ventes de marchandises				OA		
Production vendue - Biens				OB		
Production vendue - Services				OC	2 605 586	
Production stockée				OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				OH	4 529	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	42 182	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 1				OM	2 652 298	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)						
Achats de marchandises (droits de douane compris)				ON	716	
Variation de stocks (marchandises)				OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)				OP	863 871	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)				OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances				OR	1 173 883	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				OW	77	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale				OY		
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.				OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
TOTAL 2				OJ	2 038 547	
III - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	613 750
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)				SA	613 750	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE.						
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE			EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE					GX	
Période de référence			GY	du	GZ	au
Date de cessation					HR	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).						
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

Néant

*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET 3 2 6 8 5 2 7 1 2 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EAD

ADRESSE (voie) 7/9 rue Pelée

CODE POSTAL 75011 VILLE Paris

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
---	----	--	--	----	--

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	26000
---	----	---	--	----	-------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique AMAR Prénom(s) MARIE

Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 13000

Naissance : Date 10051930 N° Département Commune Pays

Adresse : N° 66 Voie AVE DE LA REPUBLIQUE

Code Postal 75011 Commune PARIS Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique AMAR Prénom(s) ALBERT

Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 13000

Naissance : Date 09011955 N° Département Commune Pays

Adresse : N° 66 Voie AVE DE LA REPUBLIQUE

Code Postal 75011 Commune PARIS Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET 3 2 6 8 5 2 7 1 2 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EAD

ADRESSE (voie) 7/9 rue Pelée

CODE POSTAL 75011 VILLE Paris

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE p5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012015	et clos le 31122015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ESPACE ART DECO SARL 7 RUE PELEE 75011 PARIS	7 RUE PELEE 75011 PARIS
SIRET 32685271200024	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Batiment	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
--------------------	----------	---

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %		Bénéfice imposable à 15 %	12 032		Déficit	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprise nouvelle art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0.2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Cabinet GABRIEL AMAR ET ASSOCIES 7 RUE PELEE 75011 PARIS Tél : 0143148600	Nom et adresse du conseil : Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Identité du déclarant : Date : 26042016 Lieu : PARIS Qualité : GERANT Nom du signataire : CAB AMAR EDMOND

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

Si déposé néant, cochez la case : ☐ (2016)

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis						Total (a à h)			
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	
M AMAR EDMOND 20 RUE D'ESTIENNE D'ORVES 9471 LE									
MME AMAR MARIE 122 BD RICHARD LENOIR 75011 PARIS		13000							
M AMAR ALBERT 66 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 75011 P		13000							
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					

S.A.R.L ESPACE ART DECO

CAPITAL SOCIAL : 926.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 81-85 Rue Louis Ampère, Zone Industrielle des Chanoux 93330 Neuilly Sur Marne

R.C.S. : 326 852 712

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 juin 2016

Les associés de la **S.A.R.L ESPACE ART DECO** au capital de **926.000 EUROS** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur AMAR Edmond

SONT PRESENTS :

Madame Marie AMAR, 28938 parts sociales
Monsieur Albert AMAR, 28937 parts sociales

57875 PARTS

Soit au Total

57875 PARTS

Sur les 57875 PARTS représentant le capital social.

Le **Gérant** dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Il rappelle que les comptes de résultats, les annexes, le rapport de gestion les rapports spéciaux et le texte des résolutions proposées ont été tenu à la disposition des associés plus de quinze jours avant la présente Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le **Gérant** prend acte de la régularisation par chacun des associés du non-respect formel du délai de convocation de la présente Assemblée, réunie à ce jour en raison de l'urgence invoquée par les parties.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du gérant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Approbation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Quitus au gérant,
- Rapport spécial sur les conventions réglementées régies par l'article L 223-19 du code du commerce.
- Approbation desdites conventions,
- Distribution de dividendes,
- Questions diverses.

Puis, lecture est donnée des, rapports suivants :

- Rapport de gestion du **Gérant**, exposant la situation de son activité et les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, son évolution prévisible et les perspectives d'avenir, ainsi que les événements survenus depuis la clôture de l'exercice.
- Rapport spécial sur les conventions réglementées régies par l'article L 223-19 du code du commerce..

Diverses observations sont échangées, le **Gérant** fournit les précisions qui lui sont demandées.

Le **Gérant** prend acte de la régularisation par chacun des associés du non-respect formel du délai de convocation à la présente Assemblée, réunie à ce jour en raison de l'urgence invoquée par les parties.



Personne ne demandant plus la parole, le **Gérant** met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts, tant la convocation de l'Assemblée que la communication des comptes sociaux, ont bien été respectées et, notamment, de la mise à la disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée des comptes annuels soumis à son approbation.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport général du gérant, ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 approuve lesdits rapports et comptes tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats proposés par la gérance à savoir :

Report à nouveau avant affectation :	510 361 €
Résultat de l'exercice	16 448 €
TOTAL A AFFECTER :	526 809 €

AFFECTATIONS

A la réserve légale :

Aux dividendes à distribuer (Acomptes inclus) :

Au report à nouveau :

TOTAL AFFECTÉ : **526 809 €**

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées régies par l'article L 223-19 du code de commerce, déclare approuver les conventions qui y sont énoncées.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

MA



L'Assemblée des Associés prend acte que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents sont les suivants :

2014 :	NEANT
2013 :	NEANT
2012 :	NEANT

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts prévus par les dispositions légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.

Noms

Signatures

Madame Marie AMAR



Monsieur Albert AMAR



S.A.R.L'ESPACE ART DECO

CAPITAL SOCIAL : 926.000 EUROS EUROS

SIEGE SOCIAL : 81-85 Rue Louis Ampère, ZI DES CHANOUX 93330 Neuilly Sur Marne

R.C.S. : 326 852 712

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2016

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice, soumis à votre approbation (bilan, compte de résultats et annexe).

Pour votre information, nous vous avons adressé, avec le présent rapport, les documents suivants prescrits par la Loi,

Rapport de gestion du Gérant et rapport spéciale sur les conventions réglementées régies par l'article L223-19 du code du commerce,
Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
Inventaire et comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) au 31 décembre 2015

L'inventaire a été mis à votre disposition au siège social, dans les conditions et délais légaux.
Les comptes annuels qui vous sont présentés comprennent le bilan le compte de résultats et l'annexe.

I - COMPTE-RENDU DE LA GESTION DU GERANT, AINSI QUE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Notre Chiffre d'affaires hors taxes, y compris nos produits accessoires, s'est élevé à :	2605 586 €
Notre production stockée s'est élevée à :	
Notre production immobilisée s'est élevée à :	
Les subventions d'exploitations sont de :	
Les achats hors taxes, pour les marchandises, se sont élevés à :	716 €
La variation de stock de marchandises s'élève à :	
Les Achats de Matières premières et autres approvisionnements sont de :	863 871 €
La variation des stocks de matière premières est de :	
Le prix de revient des marchandises consommées s'est élevé à :	864 587 €
L'ensemble donne une marge brute de :	1745 528 €

Après imputation des frais généraux, qui se ventilent comme suit :

Autres achats et charges externes :	1414 293 €
Impôts et taxes :	16 423 €
Salaires :	207 891 €
Charges sociales :	115 506 €
Dotations aux amortissements :	4 314 €
Dotations provisions sur actif :	
Autres charges :	77 €

Et, après addition des :

Reprises sur amortissements et provisions :	42 182 €
Des autres produits :	4 529 €
Le résultat d'exploitation est de :	33 735 €

Après imputation

des produits financiers :	733 €
des charges financières :	1 360 €
des produits exceptionnels :	
des charges exceptionnelles :	13 677 €
de l'impôt sur les bénéfices :	-1 546 €
Le résultat net est de :	19 431 €

AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter les résultats de la façon suivante :

Report à nouveau avant affectation :	510 361 €
Résultat de l'exercice	16 448 €
TOTAL A AFFECTER :	526 809 €

AFFECTATIONS

A la réserve légale :	
Aux dividendes à distribuer (Acomptes inclus) :	NEANT
Au report à nouveau :	526 809 €
TOTAL AFFECTE :	526 809 €

MA



FRAIS GENERAUX

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscale.

DIVIDENDES

Nous vous signalons qu'au cours des trois exercices précédents les dividendes suivants ont été distribués :

2014 :	NEANT
2013 :	NEANT
2012 :	NEANT

PRISE DE PARTICIPATION

Nous n'avons à vous signaler aucune prise de participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française, ni aucune acquisition de plus de la moitié du capital social d'une telle société au cours de l'exercice écoulé.

II - RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

- . Rapport de gestion du gérant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- . Approbation de ces comptes et rapports,
- . Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- . Quitus au gérant
- . Rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966
- . Approbation desdites conventions
- . Distribution des dividendes
- . Questions diverses

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément.

Compte tenu de nos explications et des documents qui vous sont présentés, nous vous demandons de bien vouloir approuver les décisions de votre gérant, les comptes et les résolutions qui vous sont proposées, donner quitus au gérant et lui fournir, grâce à votre collaboration, les moyens de continuer son action et ce dans l'intérêt de la société.

Le Gérant.



S.A.R.L ESPACE ART DECO

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR
L'EXERCICE CLOS LE : 31 DECEMBRE 2015**

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966, soumises à votre approbation.

Conventions conclues au cours de cet exercice :

Aucune convention n'a été conclue au cours des années précédentes.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver lesdites conventions.

Le Gérant,



S.A.R.L ESPACE ART DECO

CAPITAL SOCIAL : 926. 000 EUROS

SIEGE SOCIAL 81 85 rue Louis Ampère, ZI DES CHANOUX 93330 Neuilly Sur Marne

R.C.S. : 326 852 712

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 septembre 2015

Les associés de la **S.A.R.L ESPACE ART DECO** au capital de **926.000 EUROS** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur AMAR Edmond

SONT PRESENTS :

Madame Marie AMAR, 28938 parts sociales
A Monsieur Albert AMAR, 28937 parts sociales

Soit au Total

57875 PARTS

Sur les 57875 **PARTS** représentant le capital social.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Il rappelle que le texte des résolutions proposées a été adressé aux associés plus de quinze jours avant la présente Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président prend acte de la régularisation par chacun des associés du non-respect formel du délai de convocation de la présente Assemblée, réunie à ce jour en raison de l'urgence invoquée par les parties.

Et constate, à cet effet, la signature du présent procès-verbal par l'ensemble des associés personnellement présents. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

. Rémunérations

Diverses observations sont échangées et le Président fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

MA



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée des associés décide pour l'exercice en cours d'allouer à

- . Une rémunération fixe de :
- . Une rémunération variable de : neant du chiffre d'affaires HT, indépendamment de ses frais de voyages, représentation, et déplacements.

La mise à disposition de cette rémunération devra être approuvée par un vote de l'Assemblée Générale Ordinaire auquel ne prendra pas part l'intéressé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE
Monsieur Edmond AMAR n'ayant pas pris part au vote

DEUXIEME RESOLUTION

Pour l'exercice en cours, l'Assemblée Générale Ordinaire des associés décide de mettre à la disposition de la somme de : sur l'ensemble des rémunérations qui sont allouées sur les années passées et en cours.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE
Monsieur Edmond AMAR n'ayant pas pris part au vote

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts prévus par les dispositions légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.

Noms

Signatures

Madame Marie AMAR



Monsieur Albert AMAR

